

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 octobre 2008

Etaient présents : Mme Jocelyne CHAGNON, M. Claude CHARTON, Mmes Michèle BERTHE, Catherine BRIDAY, MM. Benoit-Martin DORÉ, Jacques ETOYAN, Mme Marie GIROT, M. Pierre GOUBET, Mme Eveline GUILLET, MM. Jean-Claude LAZZARONI, Marc MICOUD, Marc PELARDY, Robert ROCHE, Yves ROUX, Mme Françoise ROY,

Etaient Excusés : Mme Jacqueline ACCARDO (pouvoir à Mme Muriel BRUGNOT) ; Mme Marie-Jeanne BOUILLON (pouvoir à M. Yves ROUX), M. Pierre COMMARMOT (pouvoir à Mme Catherine BRIDAY), Mme Ludwina CUMIN (pouvoir à Mme Eveline GUILLET), Mme Patricia CLUZEL (pouvoir à Mme Françoise ROY), Mme Lydie PONS (pouvoir à Mme Michèle BERTHE), M. Robert RESTA (pouvoir à M. Robert ROCHE), M. Robert TURGIS (pouvoir à M. Marc MICOUD)

Etaient absents : Mme Sabrina DERRAS, MM. Mathieu MOREL et Christophe SIBUET

I. – Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, M. Benoît-Martin DORÉ est désigné secrétaire de séance.

II. – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2008

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Il n'est pas fait de remarques particulières par l'assemblée délibérante.

III. – Rapport d'activité 2007 du Syndicat d'Electricité

La présentation d'un rapport d'activité ne fait pas l'objet d'un vote de la part de l'assemblée délibérante. Cette dernière donne acte de la communication qui lui est faite.

Monsieur le Maire, en application de la loi n° 99-596 du 12 juillet 1999 et l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, communique le rapport d'activité 2007 du Syndicat d'électricité de l'Ain.

La présentation de ce rapport est faite par Mme Eveline GUILLET.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) regroupe les 419 communes du Département. En application de ses statuts, il exerce d'abord ses compétences en matière d'électrification (travaux sur les réseaux, contrôle de concession, éclairage public...).

Le SIEA exerce pour le compte de ses communes membres les compétences liées à la production, au transport, à la distribution de l'énergie électrique et, pour certaines, les compétences liées au gaz (compétence non transférée par la commune). Le Syndicat est par ailleurs compétent dans le domaine de l'information géographique (compétence transférée le 3.12.1998) et la communication électronique (compétence transférée le 26.06.2003).

IV. – Rapport d'activité 2007 du service des eaux

La présentation d'un rapport d'activité ne fait pas l'objet d'un vote de la part de l'assemblée délibérante. Cette dernière donne acte de la communication qui lui est faite.

Monsieur le Maire, en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement, communique le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Monsieur Jean-Claude Lazzaroni, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est Lyonnais, en assure la présentation.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est Lyonnais (SIENEL) regroupe les 4 communes de Beynost, Miribel, Neyron et Saint-Maurice-de-Beynost. L'exploitation de la distribution publique d'eau potable est affermée à la SDEI (contrat en date du 1^{er} janvier 2001).

Le contrat actuel doit être renouvelé en 2010. En vue de préparer celui-ci, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été chargée d'en dresser le bilan et de fournir des éléments d'aide à la négociation.

Pierre GOUBET rappelle, en conclusion de cette présentation, que le renouvellement du contrat actuel, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale conduite à l'échelle du territoire national portant sur le choix entre la mise en régie et la poursuite de l'affermage. Cette réflexion est conduite par le SIENEL sans idées préconçues.

V. – Finances

- Décision modificative n° 5

La commune avait fait appel au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain afin de lui confier des travaux d'éclairage public dans le cadre des programmes 2003 et 2004. Le Syndicat d'électricité percevant pour le compte de la commune les subventions relatives à ces travaux (4 493,1 € pour le Département et 30 784,62 € pour le Syndicat d'Electricité), la commune règle les dépenses nettes restant à sa charge. Un jeu d'écriture d'ordre permet de constater ces recettes en fin de travaux.

Par ailleurs, un ajustement des crédits relatifs à l'opération 46/07 dénommée « aménagement du Pré de la Trêve », portant l'augmentation total du marché à 2 614,46 €.

La décision modificative proposée est la suivante :

| Article | Op. | C/ | Fonct. | Libellé | Dépenses | Recettes |
|---------|-------|-----|--------|--------------------------------------|------------------|------------------|
| 1323 | | 041 | 01 | Subv. Département | | 4 493,10 |
| 1325 | | 041 | 01 | Subv. Groupement de collectivités | | 30 784,62 |
| 21538 | | 041 | 01 | Autres réseaux | 35 277,72 | |
| 2315 | 0 | 23 | 01 | Install. Matériel et outillage tech. | -2 614,46 | |
| 2315 | 46/07 | 23 | 023 | Install. Matériel et outillage tech. | 2 614,46 | |
| | | | | Totaux | 35 277,72 | 35 277,72 |

Délibération adoptée à l'unanimité

- Précision sur l'intitulé du programme budgétaire 34-04

Le programme budgétaire 34-04 dénommée « travaux de voirie » du budget 2008 comporte une opération d'éclairage pour la Rue de Saint-Martin, exécutée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain. L'intitulé de ce programme portant à confusion, il est proposé de préciser en annexe du budget communal qu'il s'agit bien pour partie de travaux d'éclairage public. La participation communal pour la réalisation de ses travaux se porte à 59 259,96 € TTC.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 2 abstentions.

VI. – Urbanisme

- Avis sur demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

La société MSE, installée à Vaulx-en-Velin, exploite une plateforme de compostage, de valorisation bois et de fabrication de support de culture. La structure existante est amenée à se développer, avec dans le même temps une amélioration des techniques de compostage et de valorisation des déchets organiques visant à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances olfactives et sonores pour les riverains.

Une enquête publique intéressant l'ensemble des communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation est lancée avant la mise en exploitation. Pour la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, une frange des Serines est incluse dans le périmètre.

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique en cours, le conseil municipal est conduit à se prononcer sur l'avis intéressant la demande d'autorisation d'exploiter émise par la société MSE.

Yves ROUX demande quels indicateurs environnementaux sont retenus pour mesurer les éventuels nuisances générées par cette exploitation. Pierre GOUBET précise que ces indicateurs, qui demeurent inconnus, font partis des normes intéressant les installations classées pour la protection de l'environnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

VII. – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre GOUBET apporte quelques compléments d'informations à l'assemblée délibérante sur différents points.

- Travaux de la gare de Saint-Maurice-de-Beynost

En réponse au mécontentement des usagers, M. BACON, responsable d'exploitation de la ligne SNCF, a été convoqué en gare de Saint-Maurice-de-Beynost afin de préciser divers points :

- ✓ Un garage à vélo sera bien installé d'ici à la mi-novembre ;
- ✓ L'abri voyageur sera fermé sur les côtés. Une consultation étant actuellement en cours, aucune précision de date n'est apportée, si ce n'est que les travaux devraient être réalisés avant la fin de cette année ;
- ✓ Un rappel est fait concernant les engagements de la SNCF de mettre en place des barrières le long de la voie, jusqu'à la résidence ;
- ✓ Concernant la mise en place d'un distributeur de billets, il existe un problème de fonds qui ne permet pas d'en mettre aujourd'hui un en place en gare de Saint-Maurice. La Région assure le financement de ces équipements, mais priorise l'installation de ceux-ci.

- CCMP – Compétence Plan Local de l'Habitat

La communauté de communes vient récemment de se doter de la compétence PLH. Un cabinet d'étude a par ailleurs été mandaté en vue d'un diagnostic sur les besoins de logements à l'échelle du territoire communautaire. Il ressort de ce diagnostic un réel problème à venir, l'évolution nécessaire du nombre de logements étant supérieure aux marges fixées par le SCOT BUCOPA.

Projet du centre nautique

L'avant projet détaillé du centre nautique sera présenté lors de la prochaine réunion de la CCMP, le 18 novembre. Le lancement effectif des travaux se situe aux alentours de l'été 2009.

Projet intéressant les commerces

Le projet intéressant les commerces, privé, est toujours d'actualité malgré la crise économique et immobilière. Les négociations sont toujours en cours avec les propriétaires intéressés.

Séminaire de la CCMP

L'ensemble des délégués communautaires de la commune (trois délégués titulaires et trois délégués suppléants) sont invités à un séminaire de travail, le 25 octobre, pour ébaucher le plan de mandat de la CCMP et évoquer les actions d'intérêts communautaires. A cette occasion, la commune souhaite transférer à la CCMP les charges intéressant les centres sociaux, certaines voies et les terrains de foot.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Pierre GOUBET